meuse .fr



Eau, patrimoine à protéger

La protection et la valorisation des ressources en eau constituent des enjeux majeurs pour la transition écologique et l'attractivité de la Meuse. Ainsi, le Département aide financièrement les collectivités meusiennes pour les soutenir dans leurs projets de préservation de la ressource.

Publié le 08 octobre 2020

La Charte de solidarité entre les services publics d'eau potable

Dans un contexte de changement climatique, les situations qui nécessitent des adaptations importantes concernant la gestion de l'eau sont de plus en plus nombreuses, en particulier du fait de la sécheresse.

Certains services publics d'eau, dits collectivités "ressources", disposent en général de quantités de production suffisantes pour assurer leur propre distribution, tout en ayant la faculté de pouvoir vendre de l'eau. Ainsi, dans un espris de solidarité, les collectivités "ressources" signant la charte s'engagent, dans la mesure du possible, à vendre de l'eau aux services qui connaissent un problème d'approvisionnement, avec réactivité et transparence.

Etre membre de la Charte de solidarité constitue un atout qui atteste des capacités de vente d'eau, de l'entraide entre services d'eau, et de savoir-faire.

Les modalités de candidature et la liste des signataires de la Charte de solidarité sont téléchargeables.



Contribuer à préserver la ressource en eau

Dans le contexte de changement climatique, la préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur.

Les collectivités meusiennes, compétentes dans le domaine, doivent réaliser de nombreux projets en matière d'eau potable, d'assainissement collectif ou non collectif et de gestion des milieux aquatiques afin de rétablir la continuité écologique des cours d'eau, prévenir les pollutions et et l'épuisement de la ressource en eau.

Ces objectifs nécessitent des investissements ambitieux.

Les équipements de traitement de l'eau, un patrimoine estimé à 1 Mds €, doivent être rénovés et entretenus pour être maintenus en état. Les collectivités financent la gestion de ces équipements via des redevances d'eau potable et d'assainissement collectif payées par les usagers.



Soutenir des projets ambitieux et pérennes

Le Département, à travers sa politique d'aide, soutient financièrement les collectivités en charge de l'eau potable ou de l'assainissement, avec comme objectifs prioritaires :

- > Fournir une alimentation sûre et de qualité en eau potablepour tous les meusiens
- > Engager le territoire dans une trajectoire de sobriété en eau
- > Contribuer à l'amélioration des performances des services d'eau et d'assainissement

LIENS UTILES

- > www.eau-rhin-meuse.fr
- > www.eau-rilli-illeuse.il

VOS AIDES



CONTACT



SERVICE PRÉSERVATION 2 0329457755
DE L'EAU @ E-MAIL

7 ITINÉRAIRE

• Hôtel du Département Place Pierre François Gossin BP 50514 55012 BAR LE DUC

